

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1278

présenté par

Mme Jacqueline Dubois, M. Vignal, Mme Le Peih, M. Testé, Mme Gipson, M. Alauzet,
Mme Chapelier, M. Borowczyk, Mme Vanceunebrock, Mme Bureau-Bonnard, M. Marilossian,
Mme Racon-Bouzon, M. Thiébaut, M. Chalumeau, M. Cesarini et M. Besson-Moreau

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot et le signe :

« alinéa, »

insérer les mots :

« après le mot : « améliorer », sont insérés les mots : « la transparence et » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de renforcer également l'amélioration de la transparence des marchés en plus de l'amélioration de leur connaissance.

Il encourage le principe de transparence pour les indices de tendance des marchés élaborés et diffusés par les organisations interprofessionnelles ainsi que pour les indicateurs prévus à l'article L. 631-24 par cette présente loi.